



DOCUMENT DE TRAVAIL

Guide de bonnes pratiques en matière de développement dans les pays les plus défavorisés de l'environnement Euro-méditerranéen Education, Egalité entre hommes et femmes et Etat de droit

CONTEXTE:

Education

Les processus de développement, la promotion de l'égalité d'opportunités entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de la femme tendent vers une participation conjointe des hommes et des femmes. Ici, l'éducation joue un rôle primordial, pourvu qu'il s'agisse d'une éducation globale de l'être humain, incluant non seulement une formation professionnelle et l'utilisation d'outils – éducation technique-, mais aussi une formation de la personne.

Ce séminaire est conscient de l'énorme importance que revêt la tâche éducative dans les régions de la Méditerranée. Une éducation s'inspirant du principe de la valeur intrinsèque et sans restrictions de la personne. Puis, tendant à intérioriser le respect et l'application des Droits de l'Homme.

Bâtir une société de la connaissance et de l'apprentissage dans la région sud de la Méditerranée, est une mission ambitieuse qu'il nous tient à cœur de remplir. Dans une région où règne l'instabilité politique, l'éducation contribue à favoriser la tolérance. Etant donné l'activité sismique des structures politiques fragiles dans la plupart de ces pays et la menace constante de conflits latents, ou déjà apparus, perpétués dans le temps et dans les mémoires collectives, qui risquent de forger une culture de la guerre et de la violence, éduquer à une culture de la paix n'est plus que jamais une affaire urgente.

Les questions à traiter seront les suivantes:

1. Conditions pour assurer l'accès à l'éducation primaire pour tous.

2. Conditions pour procurer la continuité de la formation académique dans le secondaire.
3. Examiner les éventuelles voies d'apprentissage non formel et informel – par exemple: formation professionnelle permettant aux jeunes ne souhaitant pas entreprendre des études universitaires, d'accéder au marché du travail.
4. Examiner les conditions adéquates qui permettraient aux étudiants d'accéder à une spécialisation dans un secteur bien déterminé et de favoriser leur incorporation au marché du travail, et les différentes modalités pour rapprocher l'université de la bourse du travail.
5. Examiner des plans d'étude établis sur des principes fondés sur les Droits de l'Homme, les libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, qui s'adaptent à un type d'enseignement qui, sans éluder les différences évidentes entre l'homme et la femme, rechercherait une identité commune.
6. Favoriser la cohabitation tout en respectant l'autre. Dans les pays supportant des situations de conflit, ou l'exclusion de groupes en raison de leur identité, race, croyance, etc., inciter à une révision des livres scolaires examinant quelle est l'image projetée de l'autre, afin de trouver des points d'inflexion.

Egalité entre hommes et femmes et Etat de droit

Si on analyse comment les systèmes juridiques des pays du sud de la Méditerranée contrôlent les relations légales, nous observons que, bien que les femmes possèdent actuellement des droits politiques dans la plupart de ces constitutions, elles sont cependant privées de l'opportunité d'exercer pleinement ces droits pour des raisons hors du cadre légal. Par ailleurs, les lois du travail, les codes de procédure pénale et les lois civiles de ces pays contiennent encore de nombreuses formes de discrimination envers la femme, malgré l'évidence de grands pas législatifs réalisés pour éliminer cette discrimination, en particulier en ce qui concerne le droit civil et certaines questions relatives au statut personnel.

Ceci étant dit, la forme de discrimination la plus évidente de ces systèmes légaux réside dans le domaine de la législation du statut personnel. Bien que les législateurs de plusieurs nations du Maghreb aient amendé ces lois en vue de mettre fin aux conséquences cruelles de la discrimination légitimée, ces tentatives sont encore loin du stade auquel se trouvent actuellement les codes relatifs au statut personnel en Tunisie, au Maroc et en Algérie.

La sensibilisation concernant la situation de la femme au sein de la propre communauté légale n'a pas fonctionné à cause de différents moyens employés contre elle, comme par exemple les mesures partielles rencontrées dans le processus législatif, dans l'application de

la loi par le pouvoir juridictionnel et dans l'interprétation des lois. Ce qui confirme la controverse que le rôle d'écrire les lois, de les appliquer et de les interpréter dans le monde arabe méditerranéen, est une tâche correspondant à une culture orientée vers l'homme. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'existe pas de tendances en faveur de l'égalité entre l'homme et la femme, et des actions positives visant à l'autonomisation de la femme. Cependant, ces tendances n'exercent pas encore assez d'influence.

La participation de la femme à l'activité politique reste toujours une des plus faibles du monde. En 2005, les femmes du Mashrek ont obtenu la plus grande représentation parlementaire de son histoire (10% en moyenne), suivi du Maghreb (8%). Cependant, il reste encore à parcourir un long chemin pour le renforcement de la participation politique des femmes, car celles-ci sont encore représentées en minorité dans certains partis politiques, groupes de commerçants et organisations de la société civile. La représentation de la femme dans les parlements n'a apporté ni plus ni de meilleure législation en faveur de l'égalité des genres et du renforcement du rôle de la femme, qui offre des normes culturelles et sociales et qui fait pression pour qu'elles soient mises en oeuvre. Une pointe d'optimisme est à noter grâce au nombre croissant de femmes juges dans les pays du Mashrek, dont la représentation a atteint le 42% dans un pays comme le Liban.

Ce qui nous amène à penser que derrière la discrimination de la femme se cachent des éléments sous-jacents qui ne sont pas strictement économiques, législatifs ou politiques, et qu'il existe des facteurs que nous pourrions appeler socio-culturels. Au cours de ces dernières années, l'essor de partis politiques à idéologie islamique laisse présager dans certains pays, un recul et une dégradation de la situation où l'égalité d'opportunités entre hommes et femmes est déjà loin d'être réelle. Ces partis considèrent l'occidentalisation de la femme et la désintégration de la famille comme dangereuses pour les femmes de la nation musulmane. Les femmes appartenant à ces partis politiques ont commencé à revendiquer un rôle plus important au moment d'établir les stratégies politiques de leurs partis. Ces femmes ne revendiquent pas l'égalité comme elle est entendue du côté occidental de la Méditerranée, mais elles se préoccupent de conserver les valeurs de leur religion reprises dans la *Charia*, tout en considérant son interprétation dans un sens plus moderne.

L'agenda international a enregistré des changements fondamentaux au début des années 90, comme la croissance de l'importance de questions telles que les droits de l'homme, les droits de la femme et des minorités, et le changement vers la démocratie. L'attention du monde arabe s'est centré sur les facteurs culturels, afin d'envisager différentes sociétés,

capables d'adopter des valeurs différentes et de nouveaux principes. Au sein de ces valeurs étaient sous-jacentes plusieurs questions basées sur la participation politique et l'implication de la femme dans les processus de développement.

Le facteur primordial n'est pas le domaine des lois, mais le renforcement dans le domaine des besoins sur le terrain. D'où le rôle que les ONG locales, en tant que société civile, sont appelées à jouer sur le terrain de concert avec la communauté internationale et leurs propres gouvernements.

Conscients de la mission de premier ordre que doivent accomplir les ONG pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, pour l'autonomisation des femmes, et sans oublier le rôle irremplaçable que peut y jouer l'éducation, nous avons souhaité profiter de la structure catalysatrice du réseau ONG READI, une structure qui offre une plus grande coordination entre les ONG des pays du nord et du sud de la Méditerranée.

Les questions à traiter seront les suivantes:

1. Comment sauvegarder le droit de la femme arabe de participer aux structures de pouvoir et aux mécanismes de décision-action.
2. Offrir des voies légales adaptées aux facteurs socioculturels de réformes de la législation afin de garantir l'égalité d'opportunités entre hommes et femmes dans les domaines personnels, économiques et sociaux.
3. Offrir des conditions d'accès de la femme à différents niveaux éducatifs sur le même pied d'égalité avec l'homme.
4. Analyser les effets de la guerre, de l'occupation et des conflits armés sur la femme arabe.
5. Proposer un cadre d'utilisation efficace des médias, apportant des changements dans les rôles sociaux et favorisant l'égalité entre hommes et femmes.

Eléments transversaux au sujet de la femme et de l'éducation dans la région arabe de la Méditerranée.

Comme thème transversal, on analysera les problèmes spécifiques posés par les situations de guerre et les conflits dans les questions précédentes.

Alignement sur les directives déterminées para la communauté internationale

En 1990, la communauté internationale a manifesté son ferme engagement de changer le statut de la femme dans les pays où il existe une discrimination à son endroit. Un plan

d'action a été défini, connu comme les Objectifs du Millénaire pour le Développement, composé de 8 objectifs à atteindre d'ici 2015. Ce séminaire prétend souligner deux d'entre eux :

- *Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (3^o OMD).*
- *Assurer l'éducation primaire pour tous (2^o OMD).*

Finalité du séminaire

Fruit de ce séminaire, un **guide de bonnes pratiques** va être édité sur l'éducation et la femme dans le monde arabe méditerranéen, étant donné l'étroite relation entre ces deux domaines et comme moyen concret de contribuer à l'amélioration de la coopération au développement de la région.